

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY****Séance du Lundi 5 décembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 13

**Etaient présents :** Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

**Etaient excusés :** M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC) et Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC)

**Était absent :** M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet :** Bulletin municipal 2022 – Financement de la réalisation du Bulletin Municipal

La rédactrice du Bulletin municipal qui réalisait notre magazine jusque-là gratuitement, nous informe qu'elle vient de lancer son activité de graphiste webdesigner. La gratuité de la réalisation du magazine disparaît au profit d'une proposition commerciale.

L'Adjoint à la commission de Communication propose de comparer les tarifs sur le marché, et a demandé à deux sociétés un devis pour la réalisation du prochain bulletin municipal :

1 devis de notre graphiste / webdesigner basé à Pizay

- Rédaction complète, Charte graphique existante et hors impression : **1 150€ HT**
- Devis Impression : **2 140€**
- Rédaction complète, + impression : **3 290 €**

1 devis de la société basée à Montluel

- Rédaction complète, option nouvelle Charte graphique + impression **3 450 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de choisir le devis du graphiste basé à Pizay pour un montant total de 3 290 € pour la rédaction du bulletin Municipal de l'année 2022.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
  
Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 8/12/2022  
Après affichage et publication du : 8/12/2022  
Le Maire,  
Marc GRIMAND

